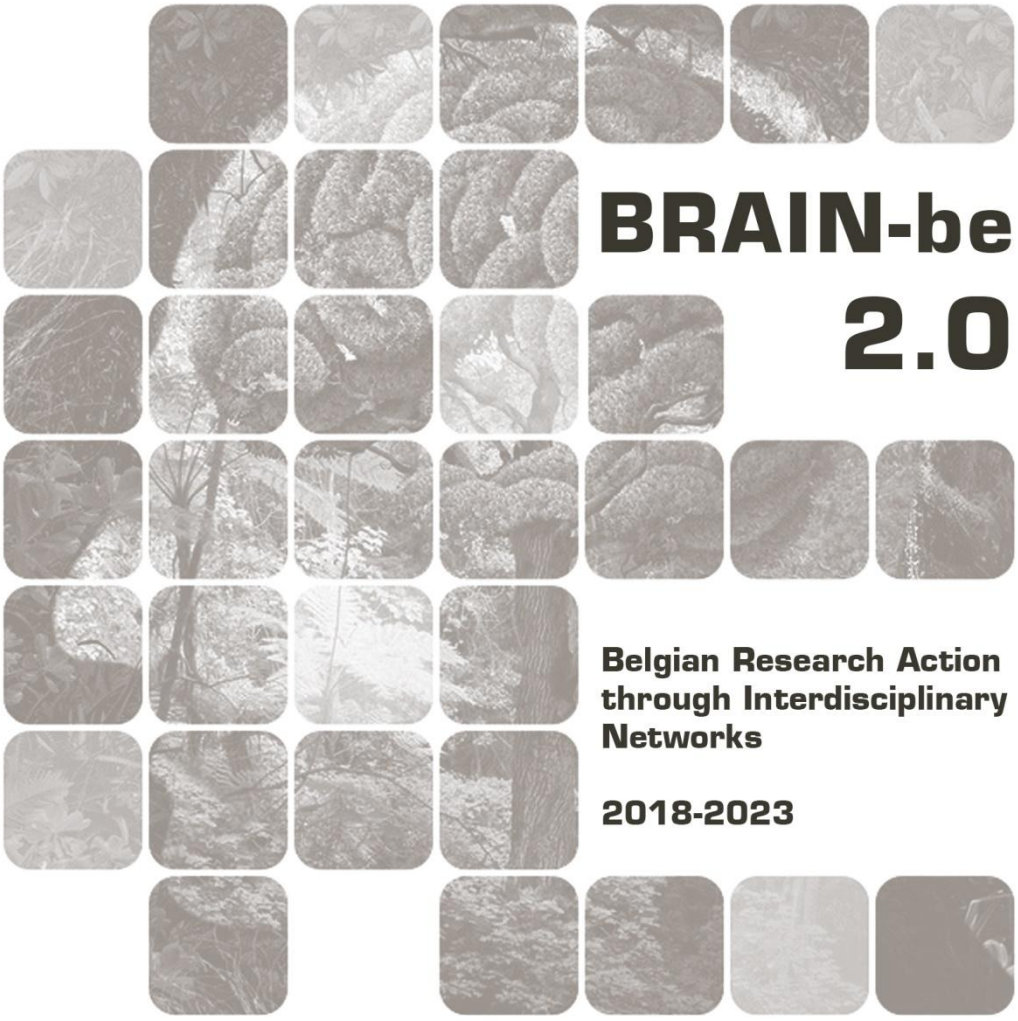

Be-ForIntel

Building the foundations of a Forensic Intelligence tool in Belgium

BERTRAND RENARD (NICC) - CAROLINE STAPPERS (NICC) - MAXIME MAUQUOY (NICC)- CHRISTOPHE VANDEVIVER (UGENT) - TOM VANDERBEKEN (UGENT) - DAYLE HARVEY (UGENT) - FABRICE GASON (NICC) - OLIVIER RIBAUX (UNIL) - NATHAN BALLÈVRE (UNIL)

Pillar 3: Federal societal challenges

Contract - B2/223/P3/BeForIntel

RÉSUMÉ

belspo .be

Mots-clés: *renseignement forensique ; analyse criminelle ; rapprochement de dossiers ; réseaux criminels ; base de données ADN ; police orientée renseignement ; intégration de données ; analyse de réseaux ; Belgique ; INCC ; Police fédérale ; RGPD ; gouvernance des données forensiques ; cartographie institutionnelle ; feuille de route*

Contexte

La Belgique dispose d'une infrastructure de science forensique bien développée, englobant l'analyse ADN, la balistique, la dactyloscopie, la forensique numérique et le profilage de drogues, mais cette capacité reste presque exclusivement exploitée de façon réactive et au cas par cas dans le cadre de procédures judiciaires. Le potentiel d'utiliser ces mêmes données à des fins de rapprochement entre affaires, de détection de patterns et de gestion policière axée sur le renseignement, ce que l'on désigne par le terme « renseignement forensique », demeure largement inexploité. Ce déficit résulte d'une fragmentation institutionnelle (données stockées dans des silos incompatibles), de barrières culturelles (culture judiciaire orientée vers la certitude, incompatible avec le raisonnement probabiliste inhérent au renseignement), d'une ambiguïté juridique (absence de base légale claire pour l'exploitation trans-dossier de données forensiques) et de ressources insuffisantes.

Le projet Be-ForIntel (2021–2026), financé par la Politique scientifique fédérale belge (BELSPO) et cofinancé par le SPF Justice, a réuni des chercheurs de l'INCC, de l'Université de Gand et de l'Université de Lausanne. Il s'agit du premier projet de recherche belge consacré spécifiquement à la construction des fondements d'un système de renseignement forensique. Le projet a été sévèrement contraint par le refus de la Police fédérale d'accorder l'accès aux données policières nationales, malgré une autorisation formelle du Collège des procureurs généraux. L'équipe de recherche considère ce refus, justifié au nom du RGPD, comme un résultat de recherche à part entière, révélateur d'un déficit démocratique dans la gouvernance de l'accès scientifique aux données policières.

Objectifs

Le projet s'articulait autour de trois packages de travail. Le WP1 visait à clarifier le concept de renseignement forensique par des revues de littérature internationales, à cartographier l'ensemble des données forensiques disponibles à l'INCC et à la Police fédérale, et à évaluer les pratiques et perspectives existantes en Belgique. Le WP2 avait pour objectif d'évaluer empiriquement, par intégration de données et analyse de réseaux, la valeur ajoutée de la combinaison de données d'enregistrement policier avec des données de liaison ADN forensique. Le WP3 visait à développer une feuille de route opérationnelle, comprenant des recommandations structurées et un canevas de conception de projet pratique.

Méthodologie

Le projet a combiné des revues systématiques de littérature et une analyse qualitative (NVivo) avec des entretiens semi-directifs menés auprès de l'INCC et de la Police fédérale, une analyse de réseaux sur des données administratives pseudonymisées, des simulations Monte Carlo de perturbation de réseaux, et des ateliers de co-conception avec des experts forensiques, des chercheurs et des acteurs judiciaires. Trois jeux de données relationnels ont été construits : police seule, ADN forensique seul, et combiné.

Résultats

Le WP1 a produit une définition opérationnelle du renseignement forensique et a identifié six éléments clés (utilité, circularité, temporalité, intégration de données forensiques multiples, intégration d'informations alternatives, et collaboration). La comparaison internationale a mis en évidence quatre modèles d'implémentation (centralisé top-down en Australie ; décentralisé top-down aux États-Unis ; décentralisé bottom-up en Suisse et au Canada), la Belgique ne disposant actuellement d'aucun cadre de gouvernance dédié. La cartographie belge a révélé de riches données forensiques à l'INCC (ADN, balistique, drogues, toxicologie, fibres, peintures, résidus de tir, encres de sécurité, forensique informatique) et à la Police fédérale (empreintes digitales/biométrie via BIS/AFIS, traces de semelles et d'oreilles via SDB, liaisons de crimes violents via ViCLAS, documents via l'OCRF). Six pratiques implicites de renseignement forensique ont été identifiées, toutes au niveau tactique et aucune intégrée entre elles ou avec les données opérationnelles de police.

Le WP2 a démontré que les données de liaison ADN forensique apportent une visibilité relationnelle au-delà de ce que les seules données policières peuvent fournir. Les liaisons forensiques ont connecté des affaires, y compris des affaires sans suspect identifié, qui restaient isolées dans le réseau policier seul. Les simulations de perturbation ont montré que les réseaux enrichis par des données forensiques modifient l'évaluation de la vulnérabilité et de l'efficacité des interventions: les réseaux policiers seuls surestiment la perturbation apparente obtenue par des interventions ciblées.

Le WP3 a confirmé que l'obstacle central est un malentendu structurel entre acteurs institutionnels: confusion définitionnelle, désalignement entre fonctions assignées et ressources disponibles, et décalage des attentes lorsque de nouvelles unités sont créées sans moyens durables. L'effet « boîte de Pandore », par lequel tout engagement institutionnel envers le renseignement forensique génère immédiatement une demande dépassant la capacité, a été identifié comme un risque opérationnel récurrent. Le projet recommande un modèle de gouvernance fédéré dans lequel l'INCC joue un rôle de coordination sans devenir un monopole.

Conclusions et recommandations

Le renseignement forensique est techniquement faisable et analytiquement précieux en Belgique, mais sa mise en œuvre exige de traiter des conditions structurelles actuellement absentes. Les 21 recommandations sont organisées sur trois niveaux:

Niveau global/normatif : établir une définition juridique partagée du renseignement forensique (R1); créer une base légale spécifique pour l'exploitation trans-dossier des données forensiques conforme au RGPD et à la Directive application de la loi (R2); formaliser des mécanismes de partage de données inter-institutionnel (R3); passer d'une stratégie forensique réactive à une stratégie proactive et phénoménale (R4); définir des critères d'évaluation mesurables (R5).

Niveau institutionnel/culturel: positionner l'INCC comme hub de connaissances et non comme monopole (R6); intégrer le renseignement forensique comme capacité transversale (R7); débuter par un projet pilote bien doté en ressources, de préférence au Centre d'expertise en drogues (R8); définir explicitement la portée des activités pour éviter l'effet « Pandore » (R9); sécuriser les ressources avant le lancement (R10); combler les fossés culturels par une

formation partagée et une co-conception (R11–R13); réaliser une cartographie systématique des acteurs (R14–R15).

Niveau recherche et développement : commander une analyse juridique du cadre législatif belge en matière de renseignement forensique (R16); développer et tester des protocoles pilotes spécifiques à un domaine (R17); mener une analyse comparative des modèles de gouvernance (R18); développer un curriculum de formation (R19); engager le Commissaire national aux drogues dans un dialogue stratégique (R20); et établir un cadre juridique et procédural pour l'accès scientifique aux données policières et judiciaires (R21).